

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022

### Rapport n°4 : Décision Modificative n°2

La DM 2 proposée concerne les points suivants :

- la cotisation à l'Entente Neste et Rivières de Gascogne pour un montant de 69 €
- l'achat d'un ordinateur (devis Apexi) : 1 321 €
- l'équipement du Centre Territorial de Santé et l'aménagement de la Maison de Santé :
  - . commande complémentaire de mobilier pour le CTS (UGAP) : 6 006 € + 1 209 €
  - . signalétique extérieure de la Maison de Santé par l'agence de communication Micromu. : 1 400 €
  - . commande d'un serveur vocal à SPIE plus un pack de messages : 3 039 € +264 €
  - . aménagement de la banque d'accueil par l'entreprise Labourdère : 1 392 €